

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4692**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concepteur - architecte informatique

Nouvel intitulé : Concepteur en architecture informatique

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) | Administrateur(trice) général(e) du CNAM |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les concepteurs-architectes informatique exercent les trois principales activités suivantes : - développement d'infrastructures de systèmes informatiques en réseau (réseaux locaux, réseaux métropolitains ou réseaux longue distance),
- développement de projets d'applications informatiques répondant à des besoins de communication, de gestion de données ou d'information identifiés,
- développement ou urbanisation de systèmes complets d'information.

Pour cela, ils sont conduits à :

- diagnostiquer les attentes et besoins des clients en fonction des possibilités techniques et des normes qualité,
- concevoir et proposer des projets et des solutions informatiques adaptées aux besoins,
- tester les capacités et les performances des applications, des systèmes et des moyens de communication,
- conduire des projets depuis la conception jusqu'à la maintenance.

Les compétences attestées relèvent de quatre registres. Les concepteurs architectes informatiques démontrent tous leurs compétences dans un domaine transverse de diagnostic de systèmes techniques et humains, d'analyse des besoins fonctionnels et organisationnels, de conseil facilitant le choix le plus pertinent et de communication/formation.

Compétences transverses d'analyse, de conseil et de communication

- Connaissance des mécanismes et principes de fonctionnement et de maintenance des bases de données
- Connaissance des potentialités d'applications du génie logiciel
- Connaissance des principes de la sécurité et de la sûreté informatique
- Connaissance des méthodes d'analyse et de diagnostic des besoins clients
- Maîtrise des méthodes d'évaluation de la performance d'un système ou d'un réseau
- Maîtrise de l'anglais professionnel
- Maîtrise des techniques de communication et d'animation de projets informatiques
- Maîtrise du développement de scripts et de petites applications
- Maîtrise des techniques de gestion d'équipes de techniciens et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Option 1 : conception et développement d'infrastructures de systèmes informatiques liés par des réseaux

- Connaissance approfondie des mécanismes de la répartition
- Connaissance des systèmes informatiques centralisés
- Connaissance des différentes possibilités d'interfaces utilisateurs
- Maîtrise des tests de faisabilité d'une architecture informatique en réseaux
- Maîtrise du suivi et de l'administration des systèmes informatiques
- Maîtrise de la gestion d'environnements de réseaux multi-sites ou locaux

Option 2 : conception et gestion d'un projet lié à une application informatique

- Connaissance des architectures base de composants et de 'patterns'
- Connaissances des normes et standards qualité internationaux
- Maîtrise des méthodes de conception d'applications
- Maîtrise des techniques de tests logiciels
- Maîtrise du développement d'applications informatiques fiables dans différents environnements

Option 3 : conception et développement de systèmes d'information

- Connaissance des principes de modélisation des systèmes d'information et des méthodologies de développement
- Connaissance des méthodes et outils de gestion de projets informatiques complexes
- Connaissance des systèmes d'information décisionnels, de leur lien avec internet, du commerce électronique, de la formation..
- Maîtrise de la conception des systèmes d'information et de leur urbanisation

- Maîtrise des méthodes de maintenance des systèmes d'information

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces spécialistes développent leurs compétences dans toutes les entreprises et les institutions, publiques ou privées, dont l'activité repose sur la gestion, le traitement et la diffusion des informations et du savoir en réseau. Leurs qualifications leur permettent d'évoluer vers l'ensemble des métiers et des activités liés au développement d'applications répondant à un projet d'information, de gestion de bases de données ou de formation précis ; vers la gestion et le développement de systèmes informatiques intégrés dans différents types de réseaux de communication et vers le conseil en systèmes et applications informatiques.

- Ingénieur logiciel, - Chef de projet informatique,
- Analyste développeur,
- Consultant en systèmes d'information et gestion de bases de données.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

M1803 : Direction des systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

a) La certification s'organise autour de quatre composantes : a) Des épreuves sur table pour vérifier les acquis de qualification requis par la certification. Tous les titulaires attestent des compétences et savoirs nécessaires à la maîtrise des fonctions transverses de diagnostic, d'analyse de besoin, de conseil et de communication.

b) La réalisation de différents projets menés au cours de la formation pour vérifier les acquis concernant les savoir-faire requis par la certification dans une des trois options professionnelles choisies par le candidat (Infrastructures en réseaux ; projets d'applications informatiques ou bien développement de systèmes complets d'information).

c) Le test anglais Bulat pour vérifier le niveau requis par la certification

d) La validation d'une expérience professionnelle de deux années à plein temps dans le domaine ou de trois années dans un autre domaine complétée par un stage d'au moins 3 mois dans le domaine donnant lieu à un rapport écrit.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON | | COMPOSITION DES JURYS |
|--|---|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Jury constitué de 7/8 membres : - L'administrateur général ou son représentant - L'administrateur du pôle de spécialité ou son représentant - 1 représentant de la Direction nationale des formations - 2 formateurs responsables de la filière - 2 représentants du secteur professionnel - 1 représentant des centres Cnam |
| En contrat d'apprentissage | X | Idem |
| Après un parcours de formation continue | X | Idem |
| En contrat de professionnalisation | X | Idem |
| Par candidature individuelle | X | Idem |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | Jury VAE du pôle de spécialité du titre comprenant 13 membres : - 8 membres délibératifs (1 président, 4 formateurs/enseignants, 2 représentants professionnels et le responsable du titre) - 5 membres invités de droit (le responsable VAE du pôle de spécialité, 1 représentant national de la VAE et 3 conseillers VAE Cnam) |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004).

Pour plus d'informations

Statistiques :

Plus de 400 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

CNAM 292, rue Saint Martin
75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Concepteur en architecture informatique